

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 mai 2025**  
~~~~~

**GROUPEMENT DE COMMANDE - LOGICIEL MA COM'UNE
ADHÉSION DES COMMUNES DE MONTARNAUD ET ST GUILHEM LE DÉSERT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 mai 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 13 mai 2025.

Étaient présents ou
représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCÉ, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Claude CROS à M. Claude CARCELLER, M. Robert SIEGEL à Mme Véronique NEIL, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL.

Excusés

Mme Martine BONNET.

Absents

M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 41	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique concernant la réalisation et la constitution d'un groupement de commande ;

VU les dispositions des articles L.2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique concernant la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence ;

VU le code général des collectivités territoriales en particulier son article L1414-3 ;

VU la délibération n°2856 en date du 23 mai 2022 approuvant la création du groupement de commande pour l'utilisation du logiciel Ma Com'Une ;

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Montarnaud en date du 13 janvier 2025 ;

VU la délibération du Conseil municipal de la commune St-Guilhem-le-Désert en date du 02 février 2025 ;

CONSIDERANT que la convention constitutive du groupement de commande prévoit l'ajout de nouveaux membres après délibération auprès des assemblées délibérantes de la CCVH et des communes concernées,
CONSIDERANT que les communes de Montarnaud et Saint Guilhem le Désert ont fait part de leur souhait d'adhérer au groupement de commande,

CONSIDERANT les délibérations prises en ce sens par ces deux communes,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver l'adhésion des communes de Montarnaud et Saint Guilhem le Désert au groupement de commande pour l'utilisation du logiciel Ma Com'Une,
- d'autoriser le Président à signer les conventions d'adhésion respectives pour les deux communes.

Transmission au Représentant de l'État N° 3799

Publication le 20/05/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 20/05/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250519-21405-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON